

PROCÈS-VERBAL DE LA 199^E SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE
TENUE PAR COURRIEL
LE MARDI 31 JUILLET 2024, 17 H

Adopté à la séance du 24 septembre 2024

Sont présents : M. René Côté, président du Conseil

M^{me} Martine Bégin
M^e Mériem Benammour
M^e Sonia Boisclair
M^{me} Manon Bonnier
M^e Sylvain Bourassa
M^e Julie Charbonneau
M^e Jacques David
M^e Chantal Denommée
M. Jean Dionne
M^e Daniel Y. Lord
M^e Cassandre Louis
M^e Mélanie Marois
M^e Nicole Martineau
M^e Lucie Nadeau
M. Stéphane Paquin
M^{me} Adriane Porcin
M. Pascal Roberge
M^e Patrick Simard

Est absent : M^e Jacques David

1. Ouverture de la séance

La séance est convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil de la justice administrative. Elle est tenue par moyen technologique, comme le permettent les articles 9 et 10 de ces règles.

L'avis de convocation est transmis aux membres le 26 juillet 2024. Il y est prévu que la séance se termine lorsque tous les votes seront reçus, mais au plus tard le 31 juillet 2024, à 17 h.

2. Dépôt du rapport d'enquête dans le dossier 2023 QCCJA 1791

La *Loi sur la justice administrative* ainsi que les Règles sur le traitement d'une plainte prévoient que le Conseil doit prendre acte des conclusions et recommandations contenues à un rapport avant d'en transmettre une copie à la personne qui fait l'objet de la plainte, au plaignant et au ministre concerné.

Ainsi, le comité constitué pour enquêter sur la plainte dans le dossier portant le numéro 2023 QCCJA 1791 soumet son rapport au Conseil de la justice administrative, lequel contient ses conclusions et recommandations.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance de ce rapport.

Sur la proposition de René Côté, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la justice administrative prenne acte des conclusions du rapport du comité d'enquête, lequel déclare non fondée la plainte formulée par M. Michel Gingras à l'égard de M^e Richard Barbe, juge administratif au Tribunal administratif du logement.

3. Levée de la séance

La séance est levée le 31 juillet 2024, à 17 h, comme indiqué à l'avis de convocation.

Le président du Conseil de la justice administrative,

M. René Côté